



## Sections de l'Aube



### CTPD DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2010 : , SIP DE TROYES, HORAIRES DE TRAVAIL A LA DIRECTION, RAPPORTS D'ACTIVITÉ, CHORUS

Le Comité Technique Paritaire Départemental de l'Aube s'est réuni le 1<sup>er</sup> avril de 9 h 30 à 15 h 30. Il comportait 6 points à son ordre du jour : **Réorganisation des SIP Troyes Agglomération et Troyes Extérieur, Règlement intérieur de la DDFiP (siège), Rapports annuels d'activité, Présentation de l'application CHORUS**, Information sur l'élaboration du DUERP et questions diverses. Représentaient la délégation : Nicole CHAMBON (titulaire) et Laurent CROUZET (suppléant).

#### **1°/ Réorganisation des SIP de Troyes Extérieur et Troyes Agglomération**

Un audit réalisé en avril 2010 a constaté que la répartition actuelle des emplois entre ces deux SIP ne correspond pas aux charges de travail, qu'il y a un problème sur la gestion de la comptabilité et du recouvrement. Un agent sera affecté à Troyes extérieur avec en charge la comptabilité et le recouvrement. Un bureau de réception sera également créé.

L'accueil généraliste, dont le pilotage sera assuré par un cadre A dédié, sera assuré exclusivement par Troyes extérieur et sera assuré par 7 personnes (5 de la filière gestion fiscale et 2 de la filière gestion publique). De plus les quittances seront préparées au niveau des banques d'accueil pour une orientation directe à la Caisse. Un protocole sera mis en place pour définir l'organisation en période normale et en période d'affluence.

Votes : Pour (9): Administration et CFTC, Abstention (7): SNUI, UNSA, CFTD

#### **2°/ Règlement Intérieur de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aube**

Comme annoncé lors du CTPD du 19 avril, la consultation requise a eu lieu. Sur les 63 inscrits, 48 ont approuvé le règlement intérieur proposé. Hors agents au forfait (dont certains cas pourraient être réexaminés), 49 agents ont choisi la formule à 38 H 30 (44 jours de congé + Récupérations) et 5 la formule à 38 H 00 (42 jours de congé + Récupérations), les choix étant individuels. Les plages fixes sont les suivantes : 9h30 - 11h30 / 14 h 00 – 16 h 00. **Les récupérations sont autorisées sur plage fixe dans la limite d'une journée (ou deux demi-journées) par mois, soit 12 jours par an.**

Ce règlement intérieur a été approuvé à l'unanimité.

La Direction est revenue sur le cas des Trésoreries qui ne bénéficient pas encore des récupérations (ni des horaires variables pour certaines d'entre-elles). Un groupe de travail doit étudier cette situation en septembre et aborder également les horaires d'ouverture au public. Il faut de toute façon anticiper, la fusion des statuts en septembre 2011 faisant que chaque agent sous statut DGFIP devrait pouvoir bénéficier d'un choix individuel au niveau de ses horaires de travail. Au 29 septembre, le groupe de travail annoncé ne s'était pas tenu. Nous reviendrons sur le sujet lors de la réunion du 14 octobre et nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.

#### **3°/ Rapports annuels d'activité des deux filières**

Les membres du CTPD ont été informés par la présentation des deux rapports d'activité pour l'année 2009. Les représentants du personnel issus de la filière gestion publique ont remarqué que le volume

du rapport s'était largement étoffé par rapport aux années précédentes même s'il restait moins fourni que celui de la filière fiscale. La fusion devrait permettre une amélioration pour l'an prochain. Il est dommage que dans ces rapports ne figurent pas les résultats obtenus par le département au vu des objectifs assignés par la Direction Générale. Ces résultats sont présentés lors des journées d'étude des cadres A mais intéressent tous les agents et donc leurs représentants. Cela permettrait de souligner les bons résultats obtenus par les deux filières au prix souvent d'efforts importants des agents pour maintenir la qualité du service malgré la baisse constante des effectifs.

Votes : Pour (14) : Administration, CFDT, UNSA, CFTC ; Contre (2) : SNUI

#### **4°/ Présentation de l'application CHORUS**

Cette application bouleverse totalement la chaîne de dépense de l'État : De nombreuses dépenses sont renvoyées, au niveau comptable, en Région (à Châlons en Champagne depuis le 1<sup>er</sup> juillet pour l'Aube) et il y aura la mise en place rapide de centres de services partagés et de services facturiers. Cette organisation va rapprocher les services ordonnateurs des services comptables. D'ailleurs, des recrutements à la DGDFiP et dans les autres ministères sont prévus pour la mise en place des CSP et des services facturiers.

Votes : Pour (12): Administration, CFTC, CFDT; Abstention (2): UNSA ; Contre (2) : SNUI

#### **5°/ Questions diverses**

**Le DUERP** (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels ) verra sa réalisation confiée à un groupe de travail au mois de septembre. Tous les agents ont du être consultés par leur responsable de service pour établir l'état des lieux de chaque service.

**Le Conseil Départemental de la Formation** se réunira le 20 septembre pour faire un bilan et tracer les perspectives pour l'avenir.

**Études de charges des SIE**. Le SIE de Troyes extérieur est mal calibré en terme d'effectif par rapport à ses charges de travail. La Direction reconnaît le problème mais ne peut pas créer d'emploi avant l'an prochain (si les suppressions d'emplois qui seront à absorber dans l'Aube le permettent). Elle va pourvoir tous les postes vacants dans ce service d'ici là. Une nouvelle étude sera effectuée

**Questionnaire pour les grèves**: Les agents grévistes des deux filières reçoivent un questionnaire après la grève pour confirmer leur participation au mouvement. Pour la Direction, cela permet d'éviter de voir des journées prélevées par erreur. Cela était habituel dans la filière fiscale mais nouveau pour la gestion publique. Malgré les protestations de certains cette pratique sera poursuivie. Pour nous, ce qui remettrait en cause le droit de grève serait une interrogation A PRIORI, et cela serait inadmissible.

Enfin, la délégation CFTC-FO est revenue sur les **fontaines à eau rafraîchissante**. La Direction a déclaré qu'il n'était pas possible, vu le coût, d'en installer partout, mais qu'un point serait fait en fin d'année, en fonction des crédits encore disponibles.

**POUR LA DEFENSE DES RETRAITES,  
Après les actions des 7 et 23 septembre,  
TOUTES ET TOUS A LA MANIFESTATION  
Place de l'Hôtel de Ville à TROYES  
10 H 30 LE 2 OCTOBRE 2010**

**Pour nous contacter**

**Nicole CHAMBON**, secrétaire départementale CFTC DGFIP, Direction Départementale, Dépôts et Services Financiers, 03 25 43 72 04, [cftc.010@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cftc.010@dgfip.finances.gouv.fr)

**Laurent CROUZET**, secrétaire départemental FO DGFIP, Trésorerie d'Arcis sur Aube, 03 25 37 84 69, [fo.010@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.010@dgfip.finances.gouv.fr), site web : [www.fo-dgfip-sd.fr/010/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/010/)